



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

jeunesse et sports : équipements

Question écrite n° 63953

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de Mme la ministre de la jeunesse et des sports sur les efforts menés par son ministère en termes de développement durable. Ainsi, un certain nombre d'administrations, ayant engagé une politique de verdissement, ont rénové leur flotte automobile. Cette réforme, allant du remplacement de l'attribution nominative de véhicules par la création de pools, à la mise en place de véhicules propres (GPL, et électrique) ou à la création d'un parc de bicyclettes pour les courts trajets, permet de participer activement à la lutte contre la pollution atmosphérique, préoccupation majeure de nos concitoyens dans une ville comme Paris. Aussi, il lui demande de lui indiquer si des mesures sont envisagées afin de participer à cette politique générale de l'Etat.

Texte de la réponse

Le ministère de la jeunesse et des sports mène depuis 1998 une politique de renouvellement de son parc automobiles ; ainsi, 120 véhicules sur 340 disposent de la pastille verte. La mise en place de véhicules fonctionnant au GPL ou disposant d'une bicarburation se heurte aux problèmes liés à la sécurité, notamment lorsqu'il s'agit de stationner dans des parkings en sous-sol, de plus en plus répandus. Actuellement, le ministère dispose de deux véhicules utilisant ce mode de fonctionnement. La création de parcs de bicyclettes n'a pas été envisagée car ce moyen de locomotion n'est pas adapté aux missions effectuées par les agents du ministère.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63953

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juillet 2001, page 4076

Réponse publiée le : 31 décembre 2001, page 7546